



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Par Laurine Charles, consultante prévention des risques psychosociaux et qualité de vie au travail

Cette formation vise à changer le regard sur la santé au travail, à questionner et déconstruire les représentations sur les risques psychosociaux et la qualité de vie au travail. Elle permet de fournir des outils pour analyser le travail et ses effets et ainsi faire émerger les enjeux d'une démarche de prévention des RPS et d'amélioration de la QVT. L'idée est de lever les freins et de donner envie aux stagiaires d'agir pour un travail créateur de santé.

Objectifs de la formation

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Définir, comprendre et détecter les facteurs de risques psychosociaux
- Maîtriser ses obligations juridiques en matière de santé au travail
- Identifier les acteurs clés, s'orienter parmi les outils et dispositifs disponibles
- Faire un autodiagnostic de sa structure, son organisation, son fonctionnement
- Savoir analyser les risques et ressources psychosociales dans sa situation de travail
- Intégrer les risques psychosociaux dans le document unique
- Distinguer les différents niveaux de prévention et sphères d'actions
- Construire une démarche coordonnée
- Adopter une attitude managériale de prévention
- Développer les ressources de son collectif de travail

Profils concernés et pré-requis

Cette formation s'adresse aux dirigeants, responsables ressources humaines, encadrants et chefs de pôle au sein de structures culturelles et/ou sociales.

Programme

Jour 1 – Risques psychosociaux, qualité de vie et santé au travail : comprendre les notions et saisir les enjeux

- Réflexion sur les concepts, définitions
- La différence entre troubles, risques et dangers
- Les indicateurs de dysfonctionnement (*exercice pratique : réaliser l'autodiagnostic de sa structure avec l'outil « Faire le point » de l'INRS*)
- Les dimensions d'analyse des risques psychosociaux
- La dimension juridique des RPS et les obligations légales de l'employeur
- Des RPS à la QVT, l'évolution et la complémentarité des approches

Jour 2 – Du respect des obligations à la mise en dynamique collective : pourquoi et comment se lancer dans une démarche RPS-QVT ?

- La clarification des intentions et du cadre de la démarche, les moyens disponibles
- Le pilotage, l'implication du collectif, la communication en interne

- Comparer les outils quantitatifs et qualitatifs de diagnostic
- Les méthodes d'analyse de l'activité (*exercice pratique : décortiquer une « situation-problème » avec le modèle de l'ANACT*)
- La mise en débat du travail et de ses critères de qualité au sein des équipes
- L'articulation de la démarche avec le dialogue social

Jour 3 – De l'évaluation des risques au développement des ressources psychosociales : s'approprier des outils et confronter ses pratiques pour passer à l'action

- L'intégration des RPS au document unique d'évaluation des risques professionnels (*exercice pratique : retranscrire son diagnostic dans le DUER*)
- Les différents niveaux de prévention, la combinaison des leviers d'actions
- Passer du document unique au document utile
- La dimension psychosociale du travail appliquée au secteur culturel
- Le rôle transverse du management
- La reconnaissance, la justice organisationnelle et les modes de gouvernance

RPS : risques psychosociaux

QVT : qualité de vie au travail

DUER : document unique d'évaluation des risques

ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

INRS : Institut national de recherche et de sécurité

Informations pratiques

La formation se déroulera sur trois jours, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (soit 21h).

En fonction du nombre de personnes inscrites la formation aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévisse à Lille ou dans une autre structure lilloise (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d'évaluation : QCM et/ou évaluations orales

Taille du groupe : entre 3 et 12 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

Coût de la formation :

580€ HT + 116€ (TVA 20%) = 696€ TTC

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant :

informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS www.afdas.com

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire : informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – www.uniformation.fr

Si vous êtes intermittent du spectacle : prenez contact avec l'AFDAS – www.afdas.com

Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) : votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation

Si vous travaillez en collectivité territoriale : prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florène CHAMPEAU - 03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévisse, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 55 – APE:9001Z